

APENSAM

Syndicat de l'Association Nationale des Personnels Enseignants du cadre ENSAM  
Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes  
47 Av. d'Azereix  
65000 TARBES

Courriel : [contact@apensam.fr](mailto:contact@apensam.fr)  
<http://www.apensam.fr>

**Procès-verbal**  
**de l'Assemblée générale**  
**2022**  
**du syndicat**  
**APENSAM**

**Association des Personnels enseignants  
de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers**

*Samedi 19 novembre 2022 à 09h00 par visio-conférence*

## **Présents : 6 membres de l'APENSAM**

Laurent SURCIN (Président) – ENI Tarbes  
Philippe COSTES (Président adjoint) – ENSAM Lille  
Alain PERRIER (Secrétaire) – IUT de Lannion  
Michel VERGNAUD (Trésorier) – IUT de Bourges  
Patrick CHANOT (Administrateur site internet) – ENS Paris-Saclay  
Gérard BRONNER (Retraité) – Sup Méca Villier les Nancy

## **Excusé :**

Jacques LEDIG (Retraité) – INSA Strasbourg

## **Ordre du jour**

1. Rapport moral et rapport d'activité
2. Evolution du statut des professeurs ENSAM
3. Position de l'APENSAM quant au système actuel pour les promotions HC et HCE
4. Evolution des règles de fonctionnement des CAPN
5. Exposé des actions menées et de celles à prévoir
6. Rapport financier
7. Questions diverses

## **Points 1 2 3 4 5 :**

Le manque de transparence du système actuel pour les promotions, ainsi que l'évolution des CAPN, ont été les principaux points débattus.

### Evolution des CAPN :

La dernière A.G. avait constaté la disparition de fait des CAPN, et évoqué les questions sans réponses du ministère de l'Enseignement concernant l'évolution du corps des Professeurs ENSAM (état des cohortes, passages de grades, etc...).

L'AG de 2022 constate l'opacité du fonctionnement actuels des promotions HC et HCE, l'APENSAM n'ayant été informée ni de la composition de la commission d'analyse des dossiers, ni des grilles d'évaluation utilisées et cela malgré sa demande.

Ce nouveau processus ne concerne pas seulement le corps ENSAM mais l'ensemble des fonctionnaires. L'ensemble des syndicats a déploré ce fonctionnement.

Le gouvernement semble les avoir entendus et a décidé de reconstituer des CAPN.

Malheureusement il a souhaité limiter leur nombre et a ainsi procédé à des regroupements au sein de CAPN immenses et à notre avis dénué de sens sur plusieurs critères.

Aujourd'hui, le corps des Professeurs ENSAM est rattaché à une CAPN regroupant plusieurs statuts de l'Enseignement secondaire (PRAG, PRCE, Psychologues, C.P.E., etc...).

L'APENSAM dénonce cet état de fait. Rappelons que le corps des professeurs ENSAM est bien un statut du supérieur, marqué de plus par une forte spécificité industrielle (nos activités correspondant bien à celles d'un enseignant ingénieur et parfois d'un enseignant chercheur). De fait, l'APENSAM ne comprend pas pourquoi il est rattaché à un corps du secondaire, et s'interroge très sérieusement sur la capacité des élus de cette CAPN à juger correctement les dossiers de promotion.

Devant ce regrettable constat, il est décidé de formuler une demande au ministère afin que le corps des professeurs ENSAM soit bien intégré dans une CAPN de l'enseignement supérieur.

### Promotions HC et HCE :

D'après les chiffres dont l'APENSAM dispose, l'effectif des professeurs ENSAM se compose aujourd'hui d'environ 70 actifs, dont 15 HCE et 11 CN, et d'à peu près 160 retraités.

Le corps ENSAM ne recrute plus depuis 23 ans. Le ministère l'achemine inexorablement vers une extinction, cela alors que ce corps contribue par essence à cultiver un lien très fort entre l'industrie et l'enseignement supérieur, lien pourtant à valoriser aujourd'hui pour donner du sens à la réindustrialisation souhaitée du pays.

D'autre part, la faiblesse de notre effectif constitue en soi un problème dès lors que la CAPN ENSAM est dissoute dans une immense CAPN. En effet, ces nouvelles CAPN ne comprendront pas d'élus de ce statut.

Par ailleurs, les mécanismes que le ministère avait proposés pour attribuer des postes à la promotion ne semble pas garanti par ce nouveau système. Déjà au regard des dernières promotions, le maintien de 21 postes HCE en activité, renouvelés par les départs en retraite, ne semble plus assuré.

Il est donc décidé de formuler une demande au ministère afin qu'il nous précise la détermination du nombre de promouvables HC et HCE, et qu'il veuille bien communiquer un minimum de transparence vis-à-vis de la méthode actuelle de classement des dossiers déposés.

Rappelons que compte tenu du peu de personnel en classe normale (une dizaine de personnes concernées), l'APENSAM demande depuis plusieurs années que ces derniers soient promus à la HC collectivement et de ne plus appliquer une règle de pourcentage, qui n'a plus de sens vu le non recrutement dans le corps depuis de nombreuses années pénalisant ainsi la carrière des collègues CN.

Cette demande sera également renouvelée auprès de notre ministère de tutelle.

### **Point 6 : Rapport financier**

Les comptes ont été présentés et validés à l'unanimité par l'ensemble des participants.

### **Partie 7 : Questions diverses**

Vu la conjoncture, il faudra remotiver les cotisants.

L'idée de tenir les AG plus tôt dans l'année (juin) a été évoquée, notamment vis-à-vis de la disponibilité des collègues et de la préparation des CAPN (remontée préalable d'infos/souhaits APENSAM auprès du ministère et des collègues).

*Fin de la réunion à 11H15.*



L. SURCIN  
Président



Ph. COSTES  
Président adjoint



A. PERRIER  
Secrétaire

M. VERGNAUD  
Trésorier